

Proposition présentée par les députés :

*MM. Gilbert Catelain, Eric Ischi, Eric Bertinat,
Antoine Bertschy, Philippe Guénat, Eric Leyvraz,
Yves Nidegger, André Reymond, Olivier Wasmer*

Date de dépôt : 11 octobre 2007

Proposition de motion

invitant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un projet fiscal tendant à améliorer le revenu disponible de la classe moyenne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que suite à une récente étude de l'Université de Genève sur le revenu disponible¹ de la classe moyenne², il ressort que celle-ci est en voie de paupérisation, et ce depuis une quinzaine d'années ;
- que les difficultés financières croissantes de la classe moyenne sont principalement dues à une augmentation plus rapide des charges que des salaires ;
- que les principales charges plombant le revenu de la classe moyenne sont les impôts, le logement et l'assurance maladie obligatoire ;
- qu'une importante classe moyenne est gage de paix sociale, et que de ce fait, il convient de la préserver ;
- que cette classe de revenus n'est plus en mesure de faire des économies, la fragilisant ainsi face à des dépenses imprévues ;

¹ Revenu disponible = revenu brut moins les charges incompressibles, à savoir notamment : impôts, loyer, assurances obligatoires.

² A teneur de l'étude citée, est entendu comme étant classe moyenne, les ménages ayant un revenu compris entre 64 392.– et 124 296.–.

- que sans une intervention forte de la part de l'Etat, celle-ci risque de disparaître ;
- que par effet de seuil, une partie de la classe moyenne est tentée de travailler moins pour un résultat identique quant à son revenu disponible ;
- que les répercussions découlant du choix de travailler moins pour un niveau de vie identique sont à double titre pénalisantes pour les ressources publiques ; celles-ci bénéficiant dans cette hypothèse d'une recette fiscale moindre et se voient au surplus contraintes à verser des aides,

invite le Conseil d'Etat

à présenter dans les meilleurs délais à notre Grand Conseil un projet fiscal tendant à améliorer le revenu disponible de la classe moyenne.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La lente dégradation du revenu disponible depuis une quinzaine d'années de la classe moyenne n'a jusqu'à présent que peu suscité d'intérêt, du moins pas suffisamment pour infléchir le phénomène. La récente révision de la LIPP (induite par l'obligation de compatibilité au droit supérieur) ne fait que confirmer ce manque de prise en compte des intérêts de la classe moyenne, tant les avantages en découlant pour celle-ci sont minimes.

S'il est vrai que cette dégradation des revenus de la classe moyenne n'est pas spectaculaire au premier abord, elle n'en est pas moins préoccupante.

En effet, la stabilité sociale d'un pays repose pour une part importante sur sa classe moyenne. Celle-ci est le ciment indispensable entre les plus bas revenus et les grandes fortunes. Sans celle-ci, le fossé séparant les moins aisés des plus riches paraîtrait abyssal et deviendrait rapidement source de confrontations violentes, tel qu'on peut par ailleurs le constater dans les pays dépourvus de classe moyenne suffisante.

La paix sociale régnant dans notre pays depuis le début du siècle passé a créé un climat favorable pour notre économie, et est à l'origine de l'amélioration du niveau de vie de nos concitoyens, indépendamment de leur niveau de revenus individuels.

Il convient donc en connaissance de cause d'agir par le biais d'une amélioration fiscale conséquente. C'est en laissant à la classe moyenne une part de revenu disponible suffisamment importante que nous maintiendrons celle-ci, avec pour effet, en sus de ceux ci-dessus mentionnés, une dynamisation de la croissance par le biais de l'accroissement de leur pouvoir d'achat ainsi dégagé.

Compte tenu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette motion au Conseil d'Etat afin qu'il nous présente, dans les meilleurs délais, un projet tendant à améliorer le revenu disponible de la classe moyenne.